



ÉCOLOGIE DU CARCASSONNAIS, DES CORBIÈRES ET DU LITTORAL AUDOIS

Agréée au titre des articles L. 121-8 et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme et au titre de l'article L 141-1 du Code de l'Environnement, dans un cadre départemental

Narbonne, le 04/02/2020

Madame Sophie Elizéon
Préfète de l'Aude
Rue Jean Bringer
11000 CARCASSONNE

Objet : Compte rendu de la rencontre du 15 janvier 2020 de l'association ECCLA avec Madame la Préfète de l'Aude.

Madame la Préfète,

Tout d'abord, nous vous remercions bien sincèrement de nous avoir reçu. Comme prévu, nous vous faisons parvenir un bref compte rendu de notre entretien.

1/ *Les risques industriels :*

Nous n'avons pas eu le temps d'évoquer ce sujet, mais nous souhaitons vous faire part de notre position sur le site de Salsigne sur deux sujets

- Votre plan évoque la possibilité de définir des SIS. Cela nous paraît une bonne mesure et ce site correspond parfaitement à la raison d'être des SIS. Cependant, vous ne pourrez définir des SIS qu'après avoir fait une cartographie et l'Etat est réticent à cette suggestion. Pour nous, il ne s'agit pas de faire une cartographie « à la parcelle », mais de faire une cartographie type PPRT, avec des grandes masses rouges, oranges, bleues et vertes caractérisant le risque.
- Enfin, des moyens vont être mis en oeuvre pour sécuriser les stockages. C'est effectivement indispensable, mais peu crédible pour les riverains qui se demandent pourquoi ce serait mieux fait la seconde fois. Ce qu'ils attendent, c'est un premier vrai geste de dépollution visible qui signerait le début d'une nouvelle étape.

2/ *Tous les aspects liés à l'eau :*

Nous avons pris note de votre décision de donner une suite positive à l'avis du Tribunal Administratif, même si ce ne sera peut-être pas dans les délais indiqués.

Nous souhaitons pouvoir être destinataire du nouvel arrêté avant sa publication.

- Nous vous avons fait part de notre opposition à la carte actuelle des « cours d'eau » pour l'application de la police de l'eau. Cette carte comporte des risques si des actions sont entreprises pour combler ces cours d'eau ou installer des barrages en travers lors des périodes d'inondations

Présidente : Maryse Arditi - Secrétaire : Christine Roques
170, av. de Bordeaux - 11100 Narbonne – Tél.: 04 68 41 75 78
Courriel : eccla@wanadoo.fr Site Internet : eccla-asso.fr

- Nous vous avons signalé des manques sur le site de la DDTM qu'il serait judicieux de compléter (voir annexe).

3/ *Les espaces naturels protégés et sensibles* (Natura 2000, ZNIEFF, ...) :

- Nous vous avons indiqué que la chasse aux palombes durant le mois de février (retour de migrations) se faisait dans des conditions hors de toute légalité (tir vers des maisons , tirs non effectués d'un poste fixe, destructions de clôtures pour aller récupérer les oiseaux touchés dans les jardins particuliers, impossibilité de laisser les enfants jouer dans les jardins (plombs...). Nous tenons à préciser que cet oiseau est classé nuisible au titre de destruction des cultures. Or, l'agriculture audoise n'est pas touchée par ces nuisances durant les mois de février/mars.
Nous vous demandons instamment de ne pas donner de dérogation au-delà du 31 janvier.
- L'application de la Loi Littoral qui interdit les véhicules motorisés sur les plages est encore à mettre en oeuvre dans l'Aude où de nombreuses plages sont encore colonisées par les voitures : celles des Coussoules, La Palme et Port la Nouvelle ainsi que sur celles de Gruissan notamment à Mateilles. Un plan de gestion intégrant la totalité des zones impactées serait souhaitable. Des interdictions de circulation avec des implantations de parkings ont été effectuées sur Leucate et La Vieille Nouvelle
Nous vous demandons de poursuivre cette action sur tout le littoral audois.
- Nous sommes confrontés à une multiplication de paillotes sur le littoral audois, sans pouvoir savoir lesquelles sont légales.
Nous vous demandons de nous faire parvenir les concessions entre l'Etat et les collectivités territoriales
- Enfin, sur l'aspect incendie, nous vous avons signalé que le Plan Départemental de Protection Forêts contre l'incendie (PDPFCI 2018-2027) était basé sur des données forestières datant des années 1990 alors qu'il existe des données très récentes (voir annexe).
Il serait judicieux d'actualiser ce plan, d'une part, et de mettre en oeuvre avec détermination ses recommandations principales, d'autre part.

Nous vous prions, Madame la Préfète, d'agréer nos sentiments respectueux.

Pour ECCLA, la Présidente, Maryse ARDITI

Etaient présents à cette entrevue pour ECCLA :

La Présidente, Maryse ARDITI

La Secrétaire, Christine ROQUES

Le Trésorier, Christian CREPEAU

ANNEXE

ENTREVUE AVEC LA PREFECTURE DE L'AUDE, VOLET « DONNEES » 15/01/2020

- **Remarques d'ordre général sur les données cartographiques des services de l'Etat dans le département (ddtm11)**

- **Atlas départemental de l'Aude : un dossier vide et des données obsolètes**
- Il n'y a rien à télécharger ;
- Le sommaire en pdf laisse à penser que les données datent des années 2005-2011.
- **Géoportail de la DDTM11: plutôt léger et inachevé ⁽¹⁾**
- Accès malaisé depuis le site de la préfecture : il faut aller le chercher sur *Publications / Cartographie[SIG] / Les cartes du département / Documents d'urbanisme et de prévention / Geaude_Urb*
- Quelques thèmes seulement : inondations, documents d'urbanisme, sites inscrits/classés ;
- Chemin pour accéder à la carte des cours d'eau ⁽²⁾ non trouvé ; la carte des cours d'eau n'apparaît pas dans le sommaire de la page *[cartographie (SIG)]* ;
- PPR Inondations : différences avec les données du géoportail Géorisques, chevauchements de classes.

Nous demandons une refonte de ce géoportail, une correction des anomalies, la mise à jour de l'atlas départemental, création de liens WMS et WFS vers les géoportails de l'Etat en région et une possibilité de télécharger les données cartographiques au format shape (pour les logiciels SIG) et au format kml (pour une visualisation sur Google Earth).

- **Remarques particulières sur les données relatives à la prévention des incendies (Plan Départemental de protection 2018-2027)**

- o Il y a 13 massifs forestiers à risque et seulement 8 communes ayant un PPRIF. Un seul PPRIF est attendu dans l'avenir (Narbonne).
- o Les données forestières sont obsolètes :
- Les données qui ont servi à établir la carte des aléas subis sont issues de l'atlas départemental DFCI2004 qui repose sur les données IFN 1997, lesquelles reposent sur des photos aériennes des années 1990 ! Alors que la carte forestière IFN a été mise à jour en janvier 2018.
- Le Plan n'utilise pas, pour son diagnostic, les données gratuites sur l'évolution du couvert forestier (Global Forest Watch)

Nous demandons une révision de ce Plan Départemental. Nous souhaitons que les données forestières les plus récentes soient prises en compte et que davantage de PPRIF soient prescrits.

¹ http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/511/GEAUDE_URB.map#

² <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/511/COURDAUDE.map#>

3. Sites de niveau régional/national

1. Site web de la DREAL ⁽³⁾ : liens inactifs vers les atlas des zones inondables ;
2. Géoportail Picto de la Préfecture de région ⁽⁴⁾ :
 - o Energie / Solaire et éolien : informations non datées, curieuses intersections de périmètres.
3. Géoportail de l'Agence de l'Eau ⁽⁵⁾ :
 - o Pollution des eaux souterraines : anomalies de fonctionnement du site, toutes les couches expriment la même couche (*Pollution par les nutriments agricoles*) ;

Nous demandons une correction de ces anomalies. merci de faire suivre aux services concernés

³ <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/cartes-dynamiques-des-zones-inondables-submersion-r1144.html>

⁴ https://carto.picto-occitanie.fr/1/visu_donnees_energie2.map

⁵ https://eaurmc.lizmap.com/map/index.php/view/map/?repository=eaurmc&project=RNAOE_Actualisation_Etat_des_lieux